

**DECISION SUR LA SITUATION  
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)  
Doc. EX/CL/42 (III) g**

Le Conseil exécutif:

1. **REAFFIRME** son attachement indéfectible au respect de la décision d'Alger de juillet 1999 et de la déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et **ENTERINE** la décision sur la situation en RCA prise par la 90<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue le 17 mars 2003;
2. **DEMANDE** aux autorités centrafricaines de prendre les mesures nécessaires pour la restauration rapide de l'ordre constitutionnel et les **ENCOURAGE** à continuer d'œuvrer à la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue avec l'ensemble des forces politiques et sociales du pays;
3. **RECOMMANDE**, dans l'intervalle, et conformément à la déclaration de Lomé, la suspension de la participation de la RCA aux activités des organes de décision de l'UA;
4. **SE FELICITE** de la décision du Président intérimaire de dépêcher son Envoyé spécial, M. Sadok Fayala de Tunisie, en RCA et dans d'autres pays de la région et lui **DEMANDE EGALEMENT** de maintenir et d'intensifier le dialogue déjà engagé avec les autorités centrafricaines, ainsi qu'avec les autres acteurs politiques et sociaux du pays, en vue de hâter le retour à la légalité constitutionnelle, et **DEMANDE** à la Commission d'accélérer le processus d'ouverture du bureau de liaison de l'UA en RCA, conformément à la décision pertinente de l'Organe central ;
5. **SE FELICITE EGALEMENT** des efforts déployés par les Etats membres de la CEMAC et les partenaires au développement en vue de la réconciliation nationale et d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel;
6. **DEMANDE AUSSI** au Président de la Commission de maintenir les contacts avec l'ensemble des organisations régionales et internationales concernées en vue de coordonner et d'harmoniser leurs actions et positions sur le problème centrafricain avec celles de l'UA;
7. **LANCE UN APPEL** aux bailleurs de fonds internationaux, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin qu'ils apportent l'assistance requise pour faciliter le redressement socio-économique de la RCA.